

DIRECTION ARTISTIQUE, ARTISTE INTERVENANT

RENCONTRE PUBLIQUE
organisée par le **SYNAVI**
en partenariat avec l'**UFISC**

Création, résidence, transmission...

Ces différentes composantes sont au cœur de l'économie des compagnies qui s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général et d'ancrage territorial.

Pourtant, elles ne sont pas explicitement définies, laissant les organismes sociaux interpréter ce que recouvre le métier d'artiste et les droits qui en découlent.

Comment sécuriser l'embauche de nos salariés pour les différentes activités intermittentes liées à leur métier d'artiste et assumer pleinement nos responsabilités d'employeurs ?

Rendez-vous pour en débattre !

Contact :
06.72.84.46.30



un syndicat à part entière,
un syndicat entièrement à part
www.synavi.org

ne pas jeter sur la voie publique svp.

